

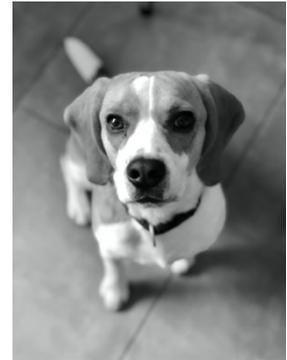
# Une consultation de médecine du comportement pour mon chien ou mon chat ?

Texte et photos : Jasmine Chevallier, Vétérinaire Comportementaliste DIE

Votre vétérinaire vous propose une consultation de médecine du comportement (psychiatrie vétérinaire) pour votre animal.

Cette consultation vétérinaire a pour objectif :

- De comprendre l'origine des problèmes rencontrés, et de poser un diagnostic comportemental,
- De mettre en lien l'aspect médical et l'aspect comportemental du trouble : certaines troubles du comportement peuvent être liés, au moins en partie, à une maladie physique, à un problème médical.
- De donner un pronostic d'amélioration et de proposer les solutions pour y parvenir,
- De mettre en place la prise en charge du trouble (thérapie) avec vous, dans le respect de vos disponibilités, de votre mode de vie, et toujours dans le respect du bien-être de votre compagnon.



## Les principaux troubles du comportement chez le chien et le chat :

Les motifs les plus fréquents qui relèvent de la médecine du comportement sont : agressivité, malpropreté, peurs excessives, difficultés à apprendre (agitation, manque de concentration), destructions, nuisances sonores, marquage (griffades, marquage urinaire), perte d'intérêt pour les activités habituelles, isolement...

Parfois, un avis comportemental est sollicité en soutien dans la prise en charge d'un problème physique déjà identifié par votre vétérinaire : problème dermatologique, épilepsie, trouble locomoteur nécessitant une convalescence, etc.

## Première consultation : bilan comportemental

La première consultation-bilan dure 1h à 1h30, et permet de poser le diagnostic, de décrire les différentes options de thérapie et les effets à en attendre, pour choisir avec vous le type de prise en charge selon vos besoins et les comportements les plus gênants.

Certains examens médicaux complémentaires peuvent être demandés, lorsqu'une origine médicale est suspectée et doit être écartée ou doit être prise en charge en parallèle.

La consultation a lieu le plus souvent dans la structure vétérinaire qui vous adresse vers moi. Parfois, dans des cas identifiés et après en avoir discuté ensemble, la consultation ou le suivi pourront être effectués à domicile mais ce n'est pas indispensable pour l'efficacité de la prise en charge.

Il est intéressant que le maximum de personnes impliquées dans la vie de l'animal soient présentes : votre éducateur ou cat-sitter peuvent être présents s'ils le souhaitent !



## Quels types de prescriptions attendre ?

Suite à ce 1<sup>er</sup> bilan, les recommandations comprennent :

- Toujours une **thérapie comportementale** : réorganisation du lieu de vie, modification de certaines habitudes, exercices ciblés
- Éventuellement la **prescription d'un médicament psychotrope**, de compléments alimentaires, un changement de ration ou encore la prescription d'un traitement si une cause médicale a été identifiée,
- Éventuellement **l'intervention d'un autre professionnel**, éducateur pour chien ou chat par exemple, avec qui le suivi sera coordonné.

Les recommandations sont toujours choisies avec vous, et adaptées à votre profil et à celui de votre animal.



### Qu'est-ce qu'un Vétérinaire Comportementaliste ?

Vous avez peut-être déjà fait appel à un comportementaliste pour votre animal. Quelle différence ? Le titre de « Vétérinaire Comportementaliste DIE » est réservé aux vétérinaires, il valide une formation supplémentaire de plusieurs années et l'obtention d'un examen complémentaire dans les Écoles Vétérinaires Françaises. La médecine du comportement est une discipline médicale, qui correspond à la psychiatrie vétérinaire. Seul un Vétérinaire Comportementaliste peut poser un diagnostic comportemental et appréhender la dimension médicale du problème de votre animal.

## Comment se passe le suivi ?

Suite au bilan comportemental initial, nous restons en lien par mail ou téléphone, également disponible en cas de question supplémentaire.

Généralement, une consultation de suivi est programmée 4 à 8 semaines après le 1<sup>er</sup> bilan.

Chez les chiens, une prise en charge comprend le plus souvent 2 à 3 consultations, réparties sur plusieurs mois.

Chez le chat, une prise en charge comprend plutôt une à 2 consultations.

Pour les chiots et chatons en croissance, la consultation de prévention pédiatrique ne génère pas forcément de consultation de suivi.

## Contact – renseignements

Par mail à [jas.cheval@free.fr](mailto:jas.cheval@free.fr), en indiquant quel vétérinaire vous adresse vers moi.

### **Note importante**

**En cas de trouble du comportement, votre vétérinaire traitant doit toujours être le premier interlocuteur : il doit pouvoir vérifier qu'aucun trouble organique n'est à l'origine des symptômes que présente votre animal.**

